



Basse-Terre, le 6 octobre 2015

Monsieur le Directeur,

Le 23 juin s'est tenu un Comité Technique dont l'ordre du jour était principalement le projet de réorganisation de **notre** DEAL.

Réorganisation programmée suite aux remarques de dysfonctionnements remontées lors du passage des inspecteurs en 2014.

Dès lors, des groupes de travail ont été mobilisés par vos soins afin de recenser les points fort et bien sûr les points de blocage avant d'apporter des pistes d'amélioration.

Lors du CT du 23 juin, vous avez soumis aux organisations syndicales un projet de réorganisation ne reprenant ni les propositions des inspecteurs ni les conclusions des groupes de travail. Aussi en toute logique et de manière unanime, nous avons voté contre votre projet de réorganisation de **notre** DEAL.

Comme visiblement vous, votre direction et votre secrétariat général êtes depuis touchés par une amnésie collective, nous vous joignons la conclusion figurant dans le compte rendu de ce CT afin de vous rafraîchir la mémoire :

M Nicolas demande un accord sur l'organigramme général à ce stade, sauf pour les services où il faut un préfigurateur.

Suite à cette présentation et aux échanges avec la direction, les O.S. demandent une suspension de séance. Les OS ne sont pas d'accord et ne valident pas le projet d'organigramme présenté. Elles demandent un compte rendu détaillé en juillet avec synthèse des groupes de travail, en vue d'un futur CT (fixé en fin septembre : 30/09). Elles proposent le planning suivant :

- concertation des agents prévue en octobre
- CT définitif 19 novembre
- les outils seront balayés en fin septembre

Comme par hasard, ce compte rendu n'est pas disponible sur l'intranet de la DEAL. Juste une omission sûrement qui sera corrigée lors des prochains CT. ***Nou ja konnèt !!!***

Nous vous rappelons, bien que vous ne l'ignorez pas, que le règlement intérieur du CT stipule à l'article 18 que :

« En cas de vote unanime défavorable des représentants du personnel présents ayant voix délibérative sur un projet de texte, ce projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours. »

Comme vous vous nourrissez des bruits de couloir, depuis quelque temps, on entend de tout :

- Certains chefs de services disent que le projet a été approuvé en CT : d'où leur vient une telle information ?
- un nouvel organigramme est diffusé faisant figurer des modifications **non validées en CT,**
- Un petit coup de baguette magique et paf les affaires juridiques sont réorganisées **toujours sans validation en CT,**
- encore un petit coup et la création du SCAT **sans validation en CT bien évidemment !**

Vu que vous bafouez la représentation des personnels au travers du dialogue social,

Vu que vous méprisez ouvertement les décisions prises en instances décisionnaires,

Par ce courrier en intersyndical, nous exigeons :

- **D'obtenir la synthèse des groupes de travail**
- **Que les objectifs à atteindre émanant de cette synthèse soient affichés**
- **La proposition de réorganisation pour y arriver !!!**

Tant que nos exigences ne seront pas prises en compte, nous vous informons que nous ne siégerons plus ni aux instances légales(CT, CHSCT, OS) ni aux réunions de travail.

CGT	SNP2E – FO	SNITPECT - FO	UNSA
P Thénard 	M Félicité 	A Deraco 	F Varin 